



Élections professionnelles 2022

Cérémonie de dépouillement

Déclaration de la FSU

Et de quatre ! Quatre élections professionnelles où il est imposé à nos ministères la modalité du vote électronique pour la grande majorité des scrutins. Nous le savons, le choix même de cette modalité est en soi une gageure pour la participation. Nous y reviendrons... Mais un peu plus tard...

Oui, un peu plus tard, car à ce problème en soi, s'ajoute un autre bien plus grand : celui d'une politique générale CONTRE la Fonction publique et ses personnels menée depuis 2017 et concrétisée notamment par la loi dite « de transformation de la fonction publique » !

Cette loi régressive affaiblit le statut général des fonctionnaires au détriment des droits statutaires des personnels, à commencer par la restriction du droit de participation aux actes individuels relatifs aux carrières (mutations, promotions, avancements...) par l'intermédiaire des élu.es. C'est le sens même du vote qui est remis en cause pour de très nombreux personnels.

En supprimant des compétences essentielles des commissions administratives paritaires, c'est un coup violent qui a été porté au sens même que les personnels peuvent mettre à l'exercice concret de démocratie sociale que recouvraient ces élections professionnelles. Ce coup est d'autant plus violent qu'il s'inscrit dans le contexte de mépris de leur travail et engagement professionnel quotidiens pour le service public et l'intérêt général ; mépris dont le gel de la valeur du point d'indice est emblématique. Les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci déstructurent tellement les conditions d'exercice qu'elles portent de graves atteintes au sens même des métiers et des missions.

A cela s'ajoutent tous les accrocs et contournement au principe d'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. En encourageant toutes les modalités de recours au contrat contre le recrutement de titulaires, la loi « de transformation de la fonction publique » aboutit à placer de nombreux agent.es publics en situation de précarité et de sous-rémunération. Les dizaines de milliers d'AESH (environ 11% du corps électoral !), qui assument des missions pérennes, et occupent des emplois permanents illustrent parfaitement cette dérive. Pour la FSU, ces personnels devraient être titulaires d'un corps de catégorie B et auraient dû voter par conséquent pour une CAP compétente à leur égard. Pour la FSU, c'est un nouveau plan de titularisation qu'il faut, à l'inverse de l'orientation portée par la loi du 6 août 2019.

La nouvelle cartographie des instances de dialogue social est une application réglementaire idéologique de la loi dite « transformation de la fonction publique » strictement managériale (avant d'être managériale, elle est idéologique...) et totalement éloignées de la réalité vécue par les agents. C'est le cas dans les services régionaux, interacadémiques, parfois même départementaux, ou dans l'environnement morcelé de l'enseignement supérieur et la recherche à travers l'autonomie des universités. Cela va même jusqu'à réunir des CAP auprès d'une autre autorité que celle en charge de prendre l'acte débattu ! Sur les questions d'hygiène, de sécurité, de santé au travail, bien des questions sont devant nous pour définir quelle instance est compétente pour débattre de la situation de tel ou tel morceau de service.

La réforme de l'organisation déconcentrée du ministère est aussi vecteur de désorientation, de désorganisation et d'incompréhension ! Les électeurs et électrices de l'académie de Normandie qui étaient encore à la recherche de leur adresse électronique d'identification avant-hier en sont un bon exemple...

Depuis 6 ans, la pratique très verticale du pouvoir d'Emmanuel Macron a ainsi conduit à mettre à l'écart de plus en plus fréquemment, en parole comme en acte, les corps intermédiaires, dont les syndicats et les élus du personnel font partie. Et ce n'est pas la prétendue nouvelle méthode annoncée par le président de la République à grand coup de révolution copernicienne ou de coquilles vides comme le CNR qui montre un réel changement de cap.

Bref, vous l'aurez compris, les illustrations ne manquent pas dans la politique gouvernementale pour illustrer qu'il aura tout fait pour affaiblir le droit de participation des personnels, à l'image de son mépris affiché quant à l'expression de leurs représentant-es ces dernières années. Cette pratique du pouvoir nourrit une crise démocratique aux conséquences délétères pour notre société. En généralisant le vote électronique, dont il refuse à juste titre la mise en œuvre pour les élections politiques, le gouvernement montre le peu de considération qu'il accorde à l'exercice démocratique que devraient être ces élections professionnelles.

En généralisant le vote électronique, il a assumé de sortir encore un peu plus ces élections professionnelles des lieux de travail, aggravant tous les effets délétères de sa politique. Près de la moitié des agent-es auront donc voté hors du lieu de travail, loin de

toute dynamique collective que garantit par exemple un vote à l'urne. Que répondre au désarroi des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lorsqu'ils et elles doivent voter sur plusieurs systèmes différents, avec des modes d'authentification divers ?

Tous ces éléments sont emblématiques de réformes purement idéologiques dont la mise en œuvre concrète n'est même pas réfléchie.

Pour ces élections, si le taux de participation a pu être globalement préservé sur certains scrutins, c'est grâce à l'engagement des équipes syndicales sur le terrain et à la détermination et la patience des électeurs et électrices.

L'engagement, que la FSU salue, des équipes administratives et techniques chargées de l'organisation des élections n'a pu compenser ni les effets concrets de la politique gouvernementale, ni la situation de sous-administration de notre ministère. Les velléités managériales de certain-es recteurs et rectrices, encouragées par la déconcentration de certains secteurs ne les ont, de surcroît, pas aidées voire même mises en difficulté. Au-delà, du manque de personnels dans les services de l'administration centrale et déconcentrés, ces élections professionnelles mettent en évidence leur déficit de formation pour répondre aux sollicitations spécifiques durant cette période.

Pourtant, les réponses favorables aux demandes d'affichages sur les lieux de travail, de matérialisation du vote dans les services et établissements, le souci de tout faire pour fiabiliser au mieux la liste électorale sont des éléments qui ont été dans le bon sens. Mais dans trop d'établissements les affichages n'ont pas été réalisés (ni les listes, ni même les affiches « officielles »). Dans trop de lieux de travail, les kiosques de vote n'ont pas été implantés.

Ceci ne pouvait pas non plus compenser les errements de la délégation à des prestataires privés de la mise en œuvre technique de solutions de vote inadaptées à nos réalités ministérielles, aux organisations de nos services publics. Le marché ne pourvoirait donc pas naturellement au besoin ? Eh bien, non ! Ce n'est pas faute de l'avoir dit, mais la connaissance n'est manifestement pas acquise ! La question est donc posée du coût pour la dépense publique ?

Le droit statutaire et même constitutionnel de participation des personnels par l'intermédiaire de ses représentant-es procède de l'intérêt général. Son organisation démocratique ne peut être soumise aux aléas du marché !

Le premier jour du vote a été emblématique de ce point de vue : comme en 2018, on a assisté à un sous-dimensionnement d'éléments essentiels de la solution de vote pour assurer le réassort. Tout le monde sait pourtant que c'est un élément central du dispositif. C'est inacceptable !

La distribution erratique dans les écoles et établissements des notices de vote par un maquis de sous-traitance, assortie de consignes de renvoi inapplicables a marqué d'entrée des dysfonctionnements importants. Là où les notices sont parvenues, elles ont été utiles pour contribuer à la mobilisation du corps électoral, mais le nombre de réassorts nécessaires a fortement contribué à la difficulté du vote.-

La fiabilisation des listes électorales dans des ministères très déconcentrés, compte-tenu des délais techniques et juridiques imposés, qui plus est dans le contexte d'obsolescence de nos SIRH, est un travail titanesque puisqu'il faut commencer par aller à la pêche aux informations les plus élémentaires... Le nom, prénom, affectation par exemple...

Les ralentissements ou pannes de systèmes de messagerie, comme en Bretagne, au fil de la semaine, s'ajoutent à la description de la fragilité de l'ensemble.

Nombreux et nombreuses sont les électeurs et les électrices à s'être découragés par la complexité inhérente au vote électronique et aux aléas techniques dans lesquels ils ont été jetés. Attendre plus d'une heure un réassort, c'était l'assurance de voir les personnels renoncer à leur droit de voter.

En généralisant le vote électronique, le gouvernement a fait un choix aveuglement idéologique, sans préoccupation de la réalité concrète. On dira, vous direz certainement, que nous sommes réfractaires à la modernité. Nous vous répondrons que nous sommes attachés à la démocratie. Chacun ses priorités. Nous exigeons donc qu'un bilan complet et sincère soit fait de cette séquence électorale.

La FSU sort renforcée dans sa conviction de porter un syndicalisme au plus près des personnels et, avec eux, de regagner des cadres de dialogue social à tous les niveaux, dans lesquels ce sont leurs situations concrètes, individuelles et collectives, celles de leurs services et établissements et de leurs conditions de travail qui seront traitées. C'est une des conditions pour renforcer le service public !

Elle continuera de se battre au quotidien, avec la plus grande détermination, pour gagner des avancées en matière de rémunération, de conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers, pour l'égalité de traitement, pour la création d'emplois statutaires, pour le service public. Elle n'en renonce pas au combat pour rendre aux personnels leur droit de participation plein et entier contre toutes les politiques managériales à la mode.

A l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, la FSU réaffirme solennellement sa détermination à combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme toute augmentation de la durée de cotisation. La méthode employée par le gouvernement ne doit pas faire illusion : encore une fois, le gouvernement use et abuse cyniquement d'une posture de dialogue social tout en empêchant le débat sur le cœur du sujet. Cette méthode a déjà largement contribué à fracturer le pays, jusqu'où ira l'irresponsabilité du gouvernement ?

De la même manière, la FSU dénonce l'obstination du ministère à imposer un pacte nullement synonyme de revalorisations salariales. Proposer un travailler plus pour gagner plus quand nos métiers n'attirent plus, quand de plus en plus de collègues quittent l'Éducation nationale et que celles et ceux qui restent sont submergés par la charge de travail comme le montre une récente enquête de la DEPP, c'est au mieux une provocation, au pire la confirmation de choix aveuglement idéologiques très éloignés de l'intérêt des personnels. Ce pacte va aussi aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes : une pseudo-revalorisation masculine, voilà le projet de ce gouvernement ? La FSU a une toute autre ambition en la matière : elle poursuivra ses combats dans les mobilisations et les instances pour faire de l'égalité professionnelle une réalité salariale pour toutes et tous.

La FSU poursuit son combat pour exiger l'abandon du projet de réforme des lycées professionnels et pour faire aboutir un projet éducatif ambitieux pour toutes les jeunesses.

La FSU est engagée au quotidien pour le service public et ses personnels, ce n'est pas seulement un slogan, c'est d'abord une conception de l'action syndicale, pour gagner aux côtés de nos collègues. Et c'est la raison pour laquelle la FSU mobilisera dès le mois de janvier pour nos salaires, nos retraites, nos métiers et nos conditions de travail.